

docteur en théologie de l'ordre St-Dominique, et Bressan d'origine :

Monsieur,

Le bruit des charitables offices que les affligez reçoivent de vous pendant votre consulat m'est venu heureusement entretenir dans ma solitude. Mon cœur en a bondi d'aise et a dicté à ma plume la congratulation que je vous en fais. Il faudroit un autre Homère pour louer un tel Achille. Aussi n'entreprends-je pas de renfermer en ce peu de lignes les justes louanges que vous méritez, puisque vos actions ne peuvent estre payées suffisamment que des bonheurs éternels. Et aussi, vous ne les faites pas pour la vanité, puisque vous n'avez pour vostre object que l'éternité de la vraye gloire, comme l'on dit qu'Apelles mettoit beaucoup de temps et de peine à rendre ses ouvrages accomplis, pour ce qu'il peignoit pour l'éternité. Je me contenteray de dire, pour le présent, que comme le propre des Saints est de faire des miracles, aussi le propre du sieur Guichenon est de faire des actions héroïques, et en disant cela, je ne paye pas la moitié de vos mérites puisqu'il n'y a que Dieu seul qui les puisse payer comme il appartient.... Faites moy la faveur de m'aymer et de me permettre ensuite de porter la qualité, Monsieur,

de vostre très-humble, très-fidèle et très cordial serviteur, en nostre Seigneur,

Frère J. TESTEFORT,

Docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs.

De Monfalcon, ce 2 aoust 1639.

Aux louables qualités qui conciliaient à un si haut degré à Guichenon l'estime et l'affection de ses contemporains, il faut ajouter une activité vraiment surprenante, une aptitude remarquable au travail. Sa correspondance avec les érudits, pendant l'année de son consulat (1639), prouve que les occupations incessantes et multipliées que lui occasionnaient ses fonctions syndicales ne lui avaient pas fait négliger la poursuite de ses travaux historiques, et que, lorsque les intérêts de la